

Province de Québec

# Municipalité de Boileau


AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE  
MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC

Le conseil municipal de Boileau, lors de la session extraordinaire du conseil tenue le 21 février 2019, a adopté le règlement numéro 19-116 fixant la taxation et les tarifs pour l'année 2019 abrogeant et remplaçant le règlement 18-113.

Quiconque peut prendre connaissance du susdit règlement au bureau de la municipalité pendant les heures normales de bureau ou sur le site WEB de la municipalité.

**DONNÉ à BOILEAU ce 22<sup>e</sup> jour de février deux mille dix-neuf.**



---

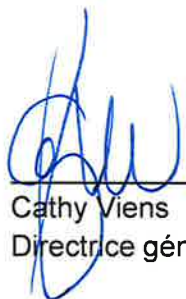
Cathy Viens  
Directrice générale, Secrétaire-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Boileau, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des trois (3) endroits désignés par le conseil, le 22 février 2019, entre 9 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce mardi 22 février 2019.



---

Cathy Viens  
Directrice générale, Secrétaire-trésorière